



Mon employeur me retire des heures travaillées

Par **yannus29**, le **13/08/2012** à **18:48**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter par le biais de ce forum avec lequel j'espère grandement trouver les meilleurs conseils et démarches appropriés.

Je travail aujourd'hui pour une société national de nettoyage depuis plus de huit années, j'occupe un poste de chef d'équipe en tant que laveur de vitres, nous sommes une petite équipe de trois à nous répartir ces tâches.

Tout ce passe plus ou moins bien jusqu'à dernièrement un problème que nous rencontrons avec notre directeur, celui ci nous retire régulièrement des heures de travail effectives sur notre salaire sans nous consulter et sans même nous faire de reproche sur notre travail mais simplement parce que nous avons dépassé le temps prévu au devis, la politique de la qualité pour pas chère n'a jamais été aussi appropriée. Seulement il ne s'agit pas de 1 ou 2 heures supprimées mais très clairement de 18 heures chacun...

Mon directeur n'est pas à son premier coup d'essai, il met régulièrement en avant le ratio de l'agence qui doit être au plus bas et le CA au plus haut seulement aujourd'hui cela a assez duré.

Je me permets donc de vous demander quel(s) recours étai(en)t envisageable(s) afin de mettre fin à cette pratique pour le moins intolérable.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre attention à ma question.

Yann.

Par **DSO**, le **13/08/2012** à **20:30**

Bonjour,

Si vous pouvez justifier par un moyen fiable (signature de feuille de présence par exemple), vous pourrez réclamer le paiement de ces heures qui ont été effectuées.

Si vous avez des élus du personnel, il faut leur signaler cette pratique pour qu'ils puissent y mettre fin.

Cordialement,
DSO

Par **yannus29**, le **13/08/2012** à **20:54**

Bonjour et merci de votre attention,

Chaque semaine je suis tenu de rendre des feuilles de pointage, j'ai fait le choix de les transmettre par mail à l'assistante paie de l'agence dont un exemplaire que je garde pour effectuer la comparaison entre ce qui m'est dû et ce qui y figure à chaque réception de bulletin de salaire, ce qui je pense constitue une preuve suffisante pour faire valoir mes droits. Seulement ces feuilles transitent entre l'assistante paie et mon directeur qui rectifie à son avantage ces feuilles, d'où ces différences entre ce que j'ai et ce que lui modifie après moi... C'est assez complexe d'autant que je n'ai aucune notion de ces droits mais des vagues aperçus entre deux portes... Je vais suivre votre conseil en prenant contact avec le représentant du personnel.

Un grand merci pour votre écoute et vos conseils.

Yann